

EXPOSITION CONCOURS DU CLUB PHOTO DE LA NORVILLE



29 et 30 mars 202

Thème : La fête

*Adresse de la salle Pablo Picasso : chemin de la Garenne
Parking à 30 m rue Victor Hugo ou piscine .*

*Tel : moley béatrice 06 . 68 . 60 . 10 . 98 .
Beatrice .moley@free .fr*

REGLEMENT

Article 1 : L'exposition est ouverte aux Clubs et Associations photographiques d'amateurs . La participation est gratuite .

Article 2 : Les photographies présentées sont sur papier en couleur ou noir & blanc . En cas de retouche numérique, l'auteur peut rajouter des commentaires concernant le traitement de la photo, dans un but instructif . Les photos générées par IA sont interdites .

Article 3 : Les clubs ne pouvant être présents lors de l'accrochage pourront déposer les photos au club de La Norville (maison des associations, angle des rues Victor Hugo et de la garenne) le mardi précédent, en prévenant par avance .

*Article 4 : Les photographies seront présentées sur un support rigide de format 30x40, ou équivalent en surface en cas de cadre panoramique ou carré .
Ne pas mettre de verre sur vos cadres .*

Chaque support devra comporter au dos les noms du Club et de l'auteur ainsi que le titre de la photo . Le titre de la photo et le lieu où elle a été prise peuvent être indiqués sous l'image afin d'informer les visiteurs .

*Article 5 : Chaque Club disposera de 3 faces d'exposition (provisoirement, à confirmer selon le nombre de clubs exposants) . Chaque face permet d'accrocher 4 photos 30 x 40 = **12 photos en tout** .*

Article 6 : L'accrochage sera réalisé par les Clubs participants, à l'aide de leurs chaînes et crochets .

Article 7 : L'organisateur prendra le plus grand soin des photographies et cadres présentés . Toutefois, il ne sera pas tenu pour responsable en cas de dégradations indépendantes de l'organisation de l'exposition .

Article 8 : Durant l'exposition un jury composé de photographes avertis, ainsi que les visiteurs seront invités à voter . Des lots récompenseront les meilleures photos désignées par ces votes . Chaque photo ne pourra recevoir qu'un seul prix . Un même auteur ne pourra recevoir qu'un seul prix par catégorie .

Article 9 : Les organisateurs se réservent le droit de publier dans les revues et journaux d'informations locale, la reproduction des photographies primées, en mentionnant le nom de l'auteur, sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque indemnisation ou rétribution, ceci uniquement dans le cadre et l'intérêt de l'exposition, sauf dans le cas où la mention spécifique "Reproduction interdite" est inscrite par l'auteur au dos de l'épreuve.

Article 10 : Le club organisateur se réserve le droit de retirer toute photo à caractère tendancieux ou risquant de dénaturer le but artistique de l'exposition.

Article 11 : Les exposants garantiront que les photos présentées sont exemptes de tout droit et ne lésent en aucune manière une personne physique ou morale.

Article 12 : Les photographies seront retirées par les exposants à l'issue de la remise des prix. Celles qui ne seront pas reprises devront être demandées au club organisateur par le Club propriétaire. Aucun envoi ne sera effectué.

Article 13 : Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation du présent règlement.

CALENDRIER :

confirmation participation :	avant le 1er mars
Envoi des bordereaux :	avant le 23 mars
Accrochage :	le Vendredi 28 mars entre 17h et 20h
Exposition :	les 29 et 30 mars de 14h à 18 h
Remise des prix :	le Dimanche 30 mars à 18h
Décrochage :	après la remise des prix